

RAPPORTEUR : Monsieur Olivier MAJEWICZ, Vice-Président

TITRE : LEADER – Validation des frais d’animation et de fonctionnement du GAL "Pays du Calaisis" - année 2019

Mesdames, Messieurs,

Par délibération en date du 26 février 2016, le comité syndical du SyMPaC a validé les compétences du Groupe d’Action Local (GAL) pour ce qui concerne la gestion du programme LEADER pour la période 2014-2020.

Chaque année, il est nécessaire de procéder à une nouvelle demande de financement pour les deux postes liés à ce programme en l’occurrence ceux d’animateur et de gestionnaire.

Il est donc proposé le plan de financement suivant pour l’exercice 2019 avec une dépense totale évaluée à **68 137,28 €** :

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
Equipement / mobilier	1 086,45 €	FEADER (LEADER)	35 835,90 €
Communication	583,00 €	Région Hauts-de-France	11 744,00 €
Frais salariaux	57 798,11 €	Autofinancement (cofinancé)	15 358,24 €
Coûts simplifiés (15% des dépenses de personnel)	8 669,72 €	Autofinancement (20% + coûts simplifiés)	5 199,14 €
TOTAL	68 137,28 €	TOTAL	68 137,28 €

En conséquence, je vous propose Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

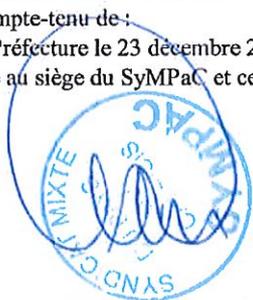
- valider le plan de financement présenté ci-dessus ;
- m’autoriser à solliciter les fonds LEADER pour les frais d’animation et de fonctionnement ;
- m’autoriser à signer toute pièce utile à l’exécution de cette présente délibération.

Acte certifié exécutoire compte-tenu de :

- sa réception en Sous-Préfecture le 23 décembre 2019
- son envoi à l’affichage au siège du SyMPaC et ceux des EPCI le 23 décembre 2019

Le Président du SyMPaC,

Emmanuel AGIUS



ADOPTE A L’UNANIMITE

Le Président,

Emmanuel AGIUS





COMITE SYNDICAL DU 18 DECEMBRE 2019

Le dix-huit décembre de l'an deux mille dix-neuf, le Comité Syndical du SyMPaC, légalement convoqué le 10 décembre deux mille dix-neuf, s'est réuni à CALAIS en la salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Madame Jacqueline DEWET, Présidente par intérim, puis de Monsieur Emmanuel AGIUS, Président.

Etaient présents :

Mmes Malika BOUAZZI, Natacha BOUCHART, Jacqueline DEWET, Michèle DUCLOY, Maïté MULOT FRISCOURT, MM. Emmanuel AGIUS, Guy BEGUE, Gérard CLAIS, Alain FAUQUET, Francis LECOCQ, Dominique LEGRAND, Bernard LELIEVRE, Fabrice MARTIN, Philippe MIGNONET, Pascal PESTRE, Philippe VERON (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

Mme Nicole CHEVALIER, MM. Olivier MAJEWICZ, Frédéric MELCHIOR, Daniel PIQUET, Guy VERMERSCH, Patrick WAY (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

Mme Brigitte HAVART, MM. Eric BUY, Bruno DEMILLY, Gilles COTTREZ, Ludovic LOQUET, Marc MEDINE, Daniel PIQUET, Pierre PREVOST, Guy VASSEUR (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

Etaient excusés :

Mme Nicole HEUX (pouvoir Mme BOUAZZI), MM. Pierre-Henri DUMONT, Michel HAMY (pouvoir Mr BEGUE), Gérard GREMAT (pouvoir Mr MIGNONET) (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

Mmes Clotilde BEAUFILS, Béatrice BOULANGER, MM. Jean-André DELACRE, Yves ENGRAND, Julien RENAULT (pouvoir Mr PIQUET) (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

Mr Claude KIDAD (pouvoir Mr LOQUET) (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

Etaient Absents :

M. Guy ALLEMAND (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

MM. Antoine PERALDI, Thierry POUSSIERE (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).